COMPTE RENDU

Formation Spécialisée de Réseau .F.S - R.

Service du Commissariat des Armées – SCA

Paris, le 06 juin 2024

L'UNSA Défense était représentée par : Franck JOUANNEAU et Christophe COURT

ORDRE DU JOUR

1- Déclaration liminaire
2- Réponses du DC SCA
3- Le PV dernière séance
4- Formation des représentants du personnel de la FS R SCA
5- Les cercles interarmées
6- Le sable provenant du Mali.
7- Les statistiques générales
8- L'infra
9- L'environnement
10- Le taux d'armement des fonctionnels de la prévention

1) Déclaration liminaire

Monsieur le Commissaire Général, Mesdames, Messieurs,

L'UNSA souhaite rendre hommage aux fonctionnaires et aux militaires morts ou blessés au cours de ces derniers mois.

Elle constate que cette crise de violence, bien que moins visible, persiste sous une autre forme au sein du ministère des Armées et notamment au SCA. Ces tensions sont exacerbées par les multiples réorganisations qui épuisent physiquement et psychologiquement les agents, les empêchant de se projeter sereinement dans l'avenir. À cela s'ajoute une réduction des effectifs conjuguée à une augmentation des bénéficiaires. Ces différents facteurs peuvent générer des troubles psychosociaux (TPS) ainsi que d'autres facteurs de risques liés à une perte de vigilance.

C'est dans ce contexte que l'UNSA Défense demande :

- un bilan du nombre de TPS pour l'année 2023 et de son évolution au cours des trois dernières années ;

- une évaluation de l'évolution des quatre indicateurs obligatoires de la DRH MD relatifs aux risques psychosociaux (RPS) sur les trois dernières années ;
- un bilan du nombre de cas de harcèlement sexuel, de violences à caractère sexuel ou sexiste et de discriminations de toute sorte au sein du SCA ;
- un bilan du nombre d'accidents routiers et des actions mises en œuvre dans ce domaine, notamment face aux accidents graves ou mortels.

L'UNSA Défense souhaite également attirer votre attention sur les modalités de désignation et les attributions du Chargé de Prévention des Risques Professionnels (CPRP) définies par l'arrêté du 9 avril 2013, notamment sur les nombreuses fonctions qui lui sont assignées et la charge de travail induite pour ces personnels. L'UNSA Défense demande une véritable reconnaissance des compétences et de la pluridisciplinarité de la chaîne prévention, via un positionnement adapté en tant que conseiller du chef d'organisme, ainsi qu'à travers la mise en œuvre d'un parcours professionnel attrayant et une valorisation de chacune des compétences.

Le but étant, comme le soulignent de nombreuses études, de résoudre les problèmes d'attractivité, d'organisation, d'effectifs, de temps alloués et de formations ad hoc sur tous les risques dont ils ont la charge. L'absence de traitement efficace entraîne des troubles psychosociaux, provoquant des départs prématurés des agents et une pénurie dans cette profession, essentielle pour la sécurité de tous, notamment pour les chefs d'organismes qui sont pénalement responsables.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et attend avec intérêt les réponses qui seront apportées à cette déclaration liminaire.

2) Réponse du Directeur sur différents thèmes abordés dans les DL des OS :

Suite aux différentes sollicitations des représentants du personnel, le directeur central commence son introduction par évoquer les éléments communiqués par le CIMOB relatifs à la directive d'application de la prise en charge directe (PCD) des déplacements professionnels via l'application ALIDADE. Il précise qu'il n'y a pas de caractère obligatoire pour les personnels quant à l'utilisation de la PCD, mais qu'il fallait la privilégier lorsque cela était possible. Cette directive vise à offrir la possibilité par défaut d'utiliser la PCD, ce qui n'exclut pas de retenir l'indemnitaire. En effet, si les gestionnaires ne cochent pas la case PCD, elle n'est pas rendue possible alors que s'ils la cochent, cela laisse le choix aux missionnaires d'y accéder pour leur mission. Il ajoute qu'une nouvelle communication plus complète sera faite vers les gestionnaires pour qu'il n'y ait pas de difficultés.

Puis il reprend les sujets évoqués lors des déclarations liminaires, à savoir :

Attestation amiante du personnel du SCA :

Il indique que le contrôleur général des armées a été saisi sur ce dossier et qu'un mandat lui a été confié en mars 2024. La création du SCA et le changement de dénomination posent effectivement problème et nécessitent une mise à jour de l'arrêté listant les bâtiments impactés. Un travail avec la DRHMD a été fait entre 2022 et 2023. Cependant, le travail n'a pas abouti.

Conditions de travail du personnel du SCA lors des JO et JOP :

Le DC nous informe que ce sujet a fait l'objet d'une question lors du CSA R SCA du 4 juin 2024 et qu'une réponse nous sera adressée par le chef GS de Saint-Germain en Laye.

Marché des photocopieurs et de la réduction du parc de 50% :

Il précise que cette diminution du parc est du fait de la DIRISI. Néanmoins, il sera possible d'acquérir des imprimantes sur les budgets métiers. Ce choix politique est assumé afin de développer la numérisation.

Cartographie des RPS :

Le DC souligne que les statistiques générales présentées lors de cette FS feront l'objet d'amélioration et seront complétées

Télétravail et formation des managers :

Il indique que des formations sont déjà en place et qu'un rappel sera fait auprès des managers pour qu'ils puissent mieux appréhender cette nouvelle méthode.

Prise en compte et suivi des VMP :

Le docteur évoque les problèmes de prise en compte et de suivi des VMP liés à l'absence de suivi, mais aussi au fait que les agents n'honorent pas leur rendez-vous. Le docteur précise que ces visites sont du ressort et de la responsabilité du chef d'organisme. En l'absence de médecin, les infirmiers ou infirmières formés peuvent remplacer le médecin de prévention. Enfin, le directeur précise que ce problème n'est pas spécifique au SCA, il demande aux représentants du personnel que ce sujet soit porté au niveau ministériel.
Après cet échange plus ou moins long, la coordonnatrice centrale de commissariat des armées prend la parole suite au départ du directeur central et déroule la présentation en pièce jointe qui fait suite notamment à la déclaration de l'UNSA Défense en date du 17 octobre 2023.

3) Le PV dernière séance

Le PV de la dernière FS est approuvé.

4) Formation des représentants du personnel de la FS R SCA

La cheffe du bureau BPMRIE du SCA demande d'une part si le contenu de la formation convient et d'autre part si les représentants du personnel valident la présentation faite. Après un vote unanime, le module de formation est validé.

5) Les cercles interarmées

L'inspecteur du travail dans les armées souligne la fragilité juridique des cercles dans les armées du fait de leur statut d'établissement public administratif (EPA) en application du décret 1982 ayant pour conséquence de revoir l'architecture du ou des recueils de disposition de prévention. Il rappelle que l'étude réalisée sur Lyon en appui avec la PFC SE, le CIRL et la DIVEX fait suite une demande du contrôleur général des armées, l'objectif étant de sécuriser le dispositif de prévention

et de maîtrise des risques au regard du droit, dans le domaine de la restauration, de l'hôtellerie et des loisirs.

Les actions réalisées ont concerné :

- La rédaction d'un PAPRIPACT (plan d'action) et d'un DUERP « cercle » ;
- La modification des documents de prévention du GS pour intégrer les fonctions RHL au profit du cercle ;
- L'élaboration d'un tableau de répartition des responsabilités en matière de PMRIE ;

Enfin, la transmission du dossier finalisé sera adressée à la DCSCA au cours du deuxième semestre.

6) Le sable provenant du Mali.

Le rapport d'Analyse effectué par un prestataire montre que les valeurs sont en dessous des seuils réglementaires. Des recommandations ont été faites (interdiction d'utiliser des soufflettes à air, de déjeuner sur le lieu de travail) et des mesures de protection complémentaires ont également été prises (lunette et masque de protection). Enfin, aucune situation a été remontée au niveau de la médecine de prévention, ainsi qu'auprès des armées, direction et service, sur ce danger lié au sable provenant du Mali.

7) Les statistiques générales

Le taux d'accidentologie du SCA a baissé en 2020 avec une stabilisation depuis cette date.

Évaluation des risques professionnels : en 2022 sur 88 organismes 86 possèdent un DUERP. Cet état de maturité est lié aux visites d'appui de la part des bureaux BPMRIE des PFC, mais aussi les visites de conseil et de surveillance.

Le marché RPS DRH-MD est terminé. Un nouveau marché (appui préventif aux organismes) est en cour avec une notification prévue 31/08/2024.

Suite aux différentes interrogations des représentants du personnel les éléments relatifs aux données RPS seront revus afin qu'ils soient plus parlants.

8) L'infra

La DTIE a décidé d'intégrer le SCA en tant que service bénéficiaire du BOP CPI à compter du 1er janvier 2024 sur les 3 segments suivants :

- les foyers opérés par le SCA
- les infrastructures logistiques du SCA (ELOCA, LABOCA, entrepôts zonaux, magasins HCCA des GSBdD)
- les ensembles d'alimentation et de loisirs (EAL).

Ce changement fait que le SCA est responsable :

- de la décision de validation des études, des orientations techniques,
- du calendrier de réalisation et des coûts d'investissement proposés par le service constructeur.

Le Bureau INFRA DCSCA/ devient "bénéficiaire approbateur" et les échelons zonaux SCA deviennent "représentant local du bénéficiaire" (RLB).

Ce changement a permis et va permettre de prendre en compte de nombreuses opérations et notamment dans les domaines de :

- l'alimentation et des loisirs : 635M€ ;
- l'infrastructure logistique : 197M€ ;
- les foyers : 33M€.

9) *L'environnement*

Une nouvelle note, élaborée par la DTIE sur la stratégie ministérielle relative aux déchets, vient de paraître. Le début des travaux est prévu au début du 4° trimestre et couvrira la période de 2025 à 2030.

La traçabilité des déchets sera améliorée à travers une note qui sortira du ministère des Armées.

L'utilisation de Trackdéchets restera de la responsabilité de chacun des acteurs dans la production et le traitement des bordereaux de suivi des déchets.

Des formations seront mises en place.

Concernant l'eau destinée à la consommation humaine, un nouvel arrêté est en cours de discussion entre l'EMA, la DGA/ la DMF et la DSCID

Le transfert des IOTAs suit son cours auprès du SID. Mais le problème de responsabilité de la production et de la distribution de l'eau reste d'actualité.

10) *Le taux d'armement des fonctionnels de la prévention*

Bien que le taux d'armement soit à 92 % au niveau des GS, le constat n'est pas le même au niveau des plateformes du commissariat (PFC) des armées. Outre ce point, les représentants du personnel et notamment l'UNSA soulignent qu'il y a un manque de cohérence concernant le référentiel en organisation entre les PFC puisque pour certaines il n'y a pas de poste en Santé Sécurité au travail. La coordinatrice centrale à la prévention précise qu'elle fait le même constat et qu'une actualisation se fera dès les prochains REO. L'UNSA Défense demande que pour armer ces postes (A et B) soit mis en place un réel parcours professionnel pour cette filière peu attractive.

La coordinatrice centrale à la prévention souligne que le SCA a mis en place des formations valorisantes et qualifiantes pour cette population.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter vos élus du FS R SCA
Franck JOUANNEAU et Christophe COURT

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion